

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 À 10 h 15, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n <sup>o</sup> 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n <sup>o</sup> 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n <sup>o</sup> 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-09-254

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-09-255

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-09-256

3- Autorisation de signature – entente concernant la mise à disposition d'un espace d'entreposage pour la Régie du logement à la Maison de la culture

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à mettre à la disposition de la Régie du logement un espace lui permettant d'entreposer ses équipements et de tenir des audiences au besoin.

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir avec la Régie du logement dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice de la Culture, madame Monique Campion, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec la Régie du logement.

ADOPTÉE

18-09-257

4- Acceptation d'une soumission dans le cadre du projet de désinfection de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le remplacement des équipements de chloration de l'eau potable, la construction d'un nouveau poste d'échantillonnage de l'eau potable incluant, sans s'y limiter, tous les travaux connexes dans les disciplines suivantes : civil, mécanique de procédé, automatisation, structure, architecture, mécanique de bâtiment et électricité.

CONSIDÉRANT le rapport de conformité des deux soumissions reçues préparé par l'ingénieure chargée de projet chez Stantec, madame Nathalie Bellier, dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT que la non-conformité de la soumission la plus basse, celle de Excavation DL / 9185-1444 Québec inc.

CONSIDÉRANT que l'article 593.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité qui n'a reçu qu'une seule soumission conforme de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

CONSIDÉRANT que, suite au mandat confié au directeur général de négocier avec LFG inc. une réduction de prix, cette dernière a accepté de diminuer sa soumission de 10 000 \$ ce qui équivaut à 771 592 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission de LFG inc., au montant total de 887 137.90 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018 ainsi qu'au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

18-09-258

5- Autorisation d'achat de dix tablettes et étuis

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite instaurer le conseil sans papier et ainsi réduire l'utilisation du papier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le directeur général et à la greffière pour procéder à l'achat de dix (10) tablettes Apple (ipad) et de dix (10) étuis. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

18-09-259

6- OMH – ajout de 4 logements subventionnés

CONSIDÉRANT l'attribution par la Société d'habitation du Québec (SHQ) de 4 unités additionnelles au programme de supplément au loyer à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts (OMH).

CONSIDÉRANT qu'une entente similaire pour 10 unités existe déjà.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville s'engage à défrayer 10% des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer tel que convenu à l'entente existante.

ADOPTÉE

18-09-260

- 7- Adoption du Règlement 18-872 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-872 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 août 2018.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 23 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-872, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création des zones Cv.14 et Rb.36 à même la zone Rb.27 », soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

- 8- Avis de motion du Règlement 18-874 complémentaire au Règlement 15-816 concernant les chiens

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-874 complémentaire au Règlement 15-816 concernant les chiens. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-09-261

- 9- Adoption du Projet de Règlement 18-874 complémentaire au Règlement 15-816 concernant les chiens

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-874 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-874, complémentaire au Règlement 15-816 concernant les chiens, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10- Avis de motion du Règlement 18-875 concernant la garde de poules en milieu urbain

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Portelance qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-874 complémentaire au Règlement 15-816 concernant les chiens. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

18-09-262

- 11- Adoption du projet du Règlement 18-875 concernant la garde de poules en milieu urbain

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 18-875 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-875, concernant la garde de poules en milieu urbain, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 12- Période de questions

Il n'y a pas de question.

18-09-263

- 13- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 46.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE  
GREFFIÈRE

SL/hl

\*\*\*\*\*